

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 19 septembre 2011 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 13 septembre 2011 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Bouzerda secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenuer, M. Tête, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Brugnera, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, M. Flaconnèche, Mme Frih, Mme Rivoire, M. Vesco, M. Héral, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Nachury, Mme Balas, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld.

Absents excusés : M. Daclin, Mme Psaltopoulos, Mme Bonniel-Chalier, M. Turcas, Mme Bertrix Veza, M. Nardone, M. Julien-Laferrière.

Dépôts de pouvoirs : Mme Deharo, Mme Roure, M. Tête, Mme de Lavernée, M. Geourjon, Mme Hajri ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Daclin, Mme Psaltopoulos, Mme Bonniel-Chalier, M. Turcas, Mme Bertrix Veza, M. Julien-Laferrière.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Arrue, M. Braillard, M. Broliquier, Mme Condemine, M. Corazzol, Mme d'Anglejan, M. Philip ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Braillard, M. Brumm, M. Royer, Mme Frih, Mme Vallaud-Belkacem, Mme Nachury, Mme Pesson.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2011 paru au Bulletin

Municipal Officiel du 22 août 2011. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je vous propose de désigner parmi les élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin, deux assesseurs pour assister la secrétaire de séance pour le dépouillement des élections qui vont suivre :

- Guy Corazzol
- Thomas Rudigoz

Y-a-t'il des oppositions ?

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS DIVERS ORGANISMES

M. LE MAIRE : L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'y a lieu de procéder à une nomination, à une présentation. Toutefois le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret. Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées. Y a-t-il des oppositions ?

(Adopté.)

Modification de la composition des commissions permanentes suivantes

Commission Immobilier – Bâtiments :

M. LE MAIRE : Suite à la démission de Mme Bertrix-Veza comme membre de cette commission, il convient de désigner un autre membre de notre Assemblée pour la remplacer au sein de la commission Immobilier – Bâtiments :

Je vous propose la candidature de Mme Fouziya Bouzerda.

Y a-t'il d'autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

Commission Economie Locale, Relations Internationales, Université :

M. LE MAIRE : Suite à la démission de M. Kamel Sanhadji comme membre de cette commission, il convient de désigner un autre membre de notre Assemblée pour le remplacer au sein de la commission Économie Locale, relations Internationales et Universités :

Je vous propose la candidature de Marie-Odile Fondeur.

Y a-t'il d'autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

Commission Urbanisme - Développement Durable - Cadre de Vie - Environnement

M. LE MAIRE : Pour remplacer Mme Guylaine Gouzou-Testud, je vous propose la candidature de Mme Françoise Rivoire.

Y a-t'il d'autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

Commission Économie Locale - Relations Internationales – Université

M. LE MAIRE : Je vous propose la candidature de Mme Marguerite-Marie Chichereau Dinguirard.

Y a-t'il d'autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

Commission Ressources Humaines

M. LE MAIRE : Je vous propose la candidature de Mme Françoise Rivoire.

Y a-t'il d'autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

Remplacement de Mme Gouzou-Testud dans divers organismes externes

ALLIES – Conseil d’administration

M. LE MAIRE : Je vous propose la candidature de Mme Françoise Rivoire.

Y a-t’il d’autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

(Adopté.)

GIP - Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon : Conseil d’administration

M. LE MAIRE : Je vous propose la candidature de Mme Françoise Rivoire.

Y a-t’il d’autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

(Adopté.)

Maison Rhodanienne de l'Environnement – Conseil d’Administration

M. LE MAIRE : Je vous propose la candidature de Mme Mireille Roy.

Y a-t’il d’autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

(Adopté.)

Mission Locale de Lyon – Conseil d’Administration

M. LE MAIRE : Je vous propose la candidature de M. Pierre Hémon.

Y a-t’il d’autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

(Adopté.)

Association Rhône Développement Initiatives

M. LE MAIRE : Je vous propose la candidature de Mme Marguerite-Marie Chichereau Dinguirard pour siéger à l’Assemblée Générale et au Conseil d’Administration.

Y a-t’il d’autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

(Adopté.)

SYMALIM - Grand Parc Miribel Jonage

M. LE MAIRE : Je vous propose la candidature de M. Pierre Hémon comme suppléant pour siéger au Comité Syndical.

Y a-t'il d'autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

DESIGNATION DU JURY D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2011/3829 de ce jour, il vous est soumis le projet de réfection des verrières et amélioration de l'accessibilité du Palais de Bondy (5^e).

La maîtrise d'œuvre étant attribuée après mise en concurrence par voie d'appel d'offres restreint, nous devons constituer un jury et élire les membres du Conseil municipal appelés à siéger pour effectuer le choix des candidats conformément aux dispositions du Code des Marchés publics.

Ce jury est composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants

La répartition des sièges s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Le scrutin est effectué à bulletin secret.

Les listes ci-après ont été déposées :

Liste A présentée par les Groupes de la Majorité :

Alexandrine Pesson, Nicole Gay, Richard Brumm, Thérèse Rabatel, Jean-Yves Sécheresse, Pascale Bonniel Chalier, Thomas Rudigoz, Gérard Claisse, Mychèle Perraud, Bruno Lebuhotel

Liste B présentée par les Groupes Ensemble pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés et Centristes et Démocrates pour Lyon :

Michel Havard, Laurence Balas, Dominique Nachury, Bernadette Bertrix-Veza, Blandine Reynaud, Patrick Huguet, Jeanne d'Anglejan, Christophe Geourjon, Nora Berra, Inès de Lavernée

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au scrutin.

MM. les Huissiers, faites circuler les urnes.

1^{er} tour de scrutin

Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 63

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 32

Ont obtenu :

Liste A : 48 voix soit 4 sièges

Liste B : 14 voix soit 1 siège

Vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste auquel il a été procédé, les Conseillers municipaux suivants sont élus pour siéger au sein du jury d'appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre du Palais de Bondy – Réfection des verrières et amélioration de l'accessibilité, 18-20 quai de Bondy à Lyon 5^e :

- Titulaires : Alexandrine Pesson, Nicole Gay, Richard Brumm,
Thérèse Rabatel, Michel Havard

Suppléants : Jean-Yves Séheresse, Pascale Bonniel-Chalier,
Thomas Rudigoz, Gérard Claisse, Laurence Balas

Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger à l'Assemblée générale de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires de l'Ensemble Immobilier L'Aigle de Meaux

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2011/3751, il vous est proposé d'adhérer à l'Association Syndicale des Propriétaires de l'Ensemble immobilier « L'Aigle de Meaux » dénommée ASL.

Sous réserve de l'adoption par notre assemblée de ce projet d'adhésion et des Statuts de l'ASL, il convient de désigner un représentant de la Ville de Lyon – copropriétaire, pour siéger à l'Assemblée Générale.

Pour, à la fois représenter la Majorité de cette assemblée mais en même temps respecter les règles du scrutin majoritaire, et je remercie Mme Bricchet d'avoir accepté de procéder à ce changement, je vous propose la candidature de Nicole Gay.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

Questions écrites du 5^e arrondissement relatives à :

a) l'aménagement du centre Elise Rivet

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la première question va être posée par Mme Céline Faurie-Gauthier.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, chers Collègues, le site du centre Elise Rivet cédé par la SACVL à la société SLC Pitance est au cœur d'un vaste projet de reconversion. Une première tranche sur le point de s'achever porte sur la construction de logements le long de la rue des Noyers. Le réaménagement du site doit se poursuivre par la construction d'un programme de logements et de rez-de-chaussée le long de la rue Joliot-Curie.

Enfin, il est prévu la création d'un cheminement piétonnier public et d'un jardin partagé, le long de l'avenue Général Eisenhower, sur un tènement qui sera cédé à la collectivité grâce à l'action de Gilles Buna.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté portée avec et par l'ensemble des Conseils de quartiers, de développer des liaisons vertes dans le 5^e arrondissement en général et dans ce quartier de Ménival en particulier. Un jardin partagé a d'ores et déjà pu voir le jour sur une parcelle mise à disposition à titre temporaire et gracieux par le propriétaire, grâce à un dialogue fructueux noué avec le Conseil de quartier et grâce aussi au soutien financier accordé par la Ville à l'Association Jardin du Château qui en assure l'animation. Cette réalisation est une immense satisfaction pour le Conseil de quartier et les habitants impliqués.

Monsieur le Maire, j'aurais souhaité que vous puissiez faire un point sur les opérations d'aménagement en cours et à venir sur ce site, en particulier sur les perspectives liées à la création de ces espaces publics.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Ecoutez, la réponse est presque dans la question qui est assez exhaustive. Sur le projet lui-même, qui a été initié par la SACVL, il fait l'unanimité et répond aux objectifs de mixité sociale que l'on s'est fixés. Si j'ai bonne mémoire, sur une centaine de logements, il y en a 25 qui sont des logements sociaux et qui devraient s'achever en 2014.

En ce qui concerne l'espace vert, on a discuté avec la SLC. Vous savez qu'aujourd'hui il n'y a plus de possibilité - je crois que c'est le Conseil d'Etat qui en a décidé ainsi il y a quelques mois, il n'y a plus de possibilité de cessions gratuites ou de remises gratuites des terrains, lorsque nous signons le permis de construire.

Je ne discute pas de cette décision, la SLC nous remettra le terrain de 6.000 m² lorsqu'elle aura achevé les constructions, mais elle a pris une lettre d'engagement, évidemment, qui confirme les engagements qui avaient été pris précédemment.

Les études préalables sur les espaces verts et sur la concertation que vous souhaitez à juste titre et que souhaitent les Comités de quartier ou les Comités d'Intérêt Locaux seront menées là aussi à partir de début 2012, à moins que vous ayez déjà commencé, car je sais l'enthousiasme que suscite ce genre de projet. Or, comme on l'a visité plusieurs fois, vous savez qu'il y a une combe, qu'elle est boisée et qu'il y a un souhait très fort de la mairie d'arrondissement dans le cadre des cheminements verts, d'y instaurer un mail piétonnier, si j'ai bien compris, reliant la rue Joliot Curie au Nord et la rue des Noyers au Sud : mais vous connaissez cela mieux que moi, ce qui permettra évidemment d'étendre le réseau de cheminements verts que l'on a déjà commencé à mettre en place.

Voilà, je ne vais pas en dire plus, car il me semble que Mairie du 5^e, Mairie centrale, Comités de quartiers, Comités d'Intérêt Locaux et promoteurs, sont heureux de ce dénouement et de cette réalisation, à laquelle vous avez tous concourue. Je vous remercie.

Mme PESSON Alexandrine : Je voudrais simplement rajouter, Monsieur le Maire, par rapport aux jardins partagés, le jour de l'inauguration du Forum des Associations du 5^e, vous avez pu voir un panier plein de légumes qui venaient justement des jardins partagés. C'est la concrétisation de ce que les gens ont fait sur le terrain et je crois qu'on peut tous s'en réjouir, parce que c'est carrément bio.

M. LE MAIRE : Carrément bio !

M. PESSON Alexandrine : Carrément bio ! Monsieur le Maire, vous irez chercher vos salades là-bas comme vous habitez tout près !

b) la reconversion de la résidence Philomène Magnin

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Notre collectivité a une attention toute particulière à l'amélioration des conditions d'hébergement de nos résidences de personnes âgées. Dans le 5^e arrondissement, nous avons eu une réhabilitation pratiquement de tous les EHPAD du 5^e arrondissement, pour que les personnes âgées puissent avoir des conditions de vie et des moments agréables, les résidents entre eux, et avec la Mairie du 5^e on essaie de leur faire vivre des moments très agréables.

Donc la résidence Philomène Magnin n'a pas pu entrer dans ce programme, parce qu'il y avait des problèmes de reconversion : disons qu'elle n'était plus aux normes. Donc nous avons pris, Monsieur le Maire, la décision de transformer cet EHPAD en résidence étudiants, qui fait cruellement défaut dans toute la ville, avec tous les jeunes étudiants que nous avons, qui recherchent des logements.

Samedi, nous étions à l'inauguration des Lazaristes : vous avez vu tous ces jeunes qui cherchent des chambres de résidents, pourtant ils avaient fait un bon travail : ils ont beaucoup plébiscité M. Buna qui leur a donné l'autorisation. Mais là, avec la résidence Philomène Magnin, on va pouvoir accueillir des jeunes boursiers du monde entier et nous allons pouvoir faire un travail très intéressant. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Les Chartreux !

Mme PESSON Alexandrine : Oui, nous étions aux Chartreux !

M. LE MAIRE : Ne confondons pas ! Parce que nous sommes des spécialistes !

Mme PESSON Alexandrine : Nous étions sur le domaine des Lazaristes qui était sur le domaine des Chartreux ! Voilà !

M. LE MAIRE : Ils ont félicité Gilles Buna pour l'entretien des herbes folles et des jardins partagés.

Mme PESSON Alexandrine : Je lui ai dit d'ailleurs !

M. LE MAIRE : Ils ont dit qu'il y avait une direction, c'était les Chartreux et Gilles Buna !

M. BUNA Gilles, Adjoint : Les voix du Seigneur sont impénétrables !

Mme PESSON Alexandrine : Avec M. le Maire, nous avons arrosé à votre santé, Monsieur Buna.

M. LE MAIRE : Mais, il n'y avait pas de Chartreuse, c'est dommage !

Mme PESSON Alexandrine : Donc si vous le voulez bien, avec la rénovation de la Cité Allix et l'ouverture de la résidence Jean Meygret, Saint-Just sera dotée pour les jeunes boursiers de toute la ville et du monde entier. Je vous demande donc un avis favorable. Merci Monsieur le Maire.

Actuellement la SAHLMAS est en train de travailler. Il y a un concours d'architectes qui est en cours. Donc voilà, affaire à suivre ! Merci.

M. ARRUE Jean-François, Conseiller municipal délégué : Peut-être que M. Lévêque peut répondre d'abord et moi ensuite.

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Monsieur le Maire, Madame le Maire du 5^e, mes chers Collègues, comme vous le soulignez dans votre question, la Ville de Lyon, sous l'impulsion de notre Collègue Pierre Hémon, s'est engagée dans un plan de rénovation de nos résidences de personnes âgées : ce sont 18 résidences qui sont concernées, dont quatre vont être terminées dans les prochains jours. Je crois d'ailleurs que vous allez inaugurer prochainement la résidence Charcot.

Donc, ce plan de rénovation des résidences de personnes âgées a fait l'objet d'un arbitrage, pour conjuguer à la fois qualité d'hébergement des personnes âgées et réponse à l'évolution des besoins. Et comme vous le soulignez également, et comme Jean-François Arrue va y revenir, les besoins en logements étudiants sont extrêmement importants, en particulier des étudiants modestes.

Mais il convient de rappeler, comme vous le rappeliez Monsieur le Maire, lors du Conseil de Communauté de la semaine dernière, que le logement étudiant est d'abord une compétence d'Etat. Pour autant, bien sûr, la Ville et la Communauté urbaine ne sont pas indifférentes à cette situation. Une première convention a d'ailleurs été signée avec le CROUS, pour permettre la location des derniers étages des immeubles de personnes âgées, dépassant six niveaux, dont la réglementation sur les immeubles de type J, interdit désormais la location aux personnes âgées.

Donc, de ce fait, ces 100 places sur la Ville de Lyon ont été libérées pour des étudiants, et ont été offertes en échange d'un réel acte de solidarité entre personnes âgées et étudiants.

Des projets sont en cours également avec l'AFES pour orienter quelques logements d'immeubles des instituteurs, pour des étudiants qui s'engagent en contrepartie, à développer des projets en direction des habitants du quartier : soutien scolaire, médiation culturelle, voire d'autres projets. Avec Yves Fournel, nous suivons attentivement ces projets.

Donc, pour accroître l'offre, mais aussi compenser l'insuffisance des financements de l'Etat, le CROUS a souhaité que les bailleurs sociaux construisent des résidences dont la gestion est confiée au CROUS par convention. C'est ainsi qu'une résidence par exemple a été réalisée par la SACVL sur le site de l'Antiquaille et conventionnée avec le CROUS. Donc, le projet de construction par la SAHLMAS sur le site de l'ancienne résidence Magnin, pour créer 170 logements s'inscrit dans cette orientation. Ce projet est, bien sûr, bien situé pour les étudiants, avec une desserte très importante avec la proximité de bus, de funiculaires, du métro.

Donc, après avoir étudié la possibilité d'une rénovation, mais cela ne répondait pas aux besoins, la construction d'un immeuble neuf a été décidée. Et après le choix de la maîtrise d'œuvre par la SAHLMAS en juillet dernier, le projet en est au stade de sa présentation en séance d'architecte conseil, puis suivra en octobre l'instruction du permis de construire, l'objectif étant le démarrage des travaux fin 2012 après présentation aux riverains, pour une livraison, toujours sous réserve de ce que produiront les fouilles archéologiques et des aléas de chantiers, donc, la livraison sera pour septembre 2013 avec ses aléas.

Le permis de démolir du bâtiment actuel a été déposé en juillet dernier et il devrait être délivré rapidement pour une démolition dans la foulée.

Donc je passe la parole à Jean-François Arrue plus spécifiquement sur la vie étudiante.

M. ARRUE Jean-François : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, notre Collègue Louis Lévêque nous a dit déjà beaucoup de chose et quasiment l'essentiel.

Ce sont 130 000 étudiants sur l'agglomération lyonnaise que nous comptons parmi lesquels...

M. LE MAIRE : Mettez votre micro bien en face de vous, on vous en a mis un chacun !

M. ARRUE Jean-François : ... nous comptons 130 000 étudiants sur l'agglomération lyonnaise parmi lesquels 10 % d'étudiants étrangers. C'est dire que l'offre de logements étudiants, en volume comme en qualité, est un élément absolument déterminant pour faire de notre ville une métropole universitaire digne de ce nom. La situation de l'agglomération lyonnaise dans ce domaine est malheureusement loin d'être satisfaisante puisque l'offre d'hébergements dédiée aux étudiants est estimée à 25 000 logements tout au plus.

Ce parc comprend l'offre du CROUS, celle des grandes écoles disposant d'un internat, c'est-à-dire l'ENS, l'INSA, l'ECL et une estimation partielle des résidences privées du secteur associatif.

La demande, si j'en crois les études réalisées au cours de ces dernières années, serait en réalité de l'ordre de 35 à 40.000 logements. Lors de l'inauguration de l'espace multiservices étudiant il y a 15 jours, M. Vincent Labouret, directeur du CROUS, nous expliquait qu'il avait battu un record avec 46 000 demandes de logements au CROUS pour seulement 5 500 logements disponibles.

Dans un contexte de pénurie, où l'offre de logements du CROUS au niveau national représente à peu près 8 % des besoins, Lyon se situe bien en deçà de la moyenne, autour de 5 % des besoins.

Les autorités de l'Etat semblent en avoir pris conscience récemment. Je fais référence à l'inauguration de la résidence Alix par M. Wauquiez il y a une dizaine de jours. Nous ne pouvons évidemment que nous en réjouir.

Au cours des dernières années, l'accroissement du parc de logements étudiants a principalement été généré par l'offre privée. Si quantitativement nous pouvons en retirer quelques satisfactions, qualitativement le compte n'y est pas tout à fait, car le logement étudiant à vocation sociale est évidemment le parent pauvre de ce type de création. Il se trouve largement pénalisé par des difficultés liées tant au niveau du foncier, qu'au mode de financement et à la complexité des montages opérationnels.

Pour notre part, et la question de Mme le Maire du 5^e me donne l'occasion d'insister sur ce point, nous saisissons évidemment chaque opportunité dans la mesure des moyens de financements dont nous disposons, pour essayer de remédier à cette situation. La réhabilitation de la résidence Philomène Magnin au bénéfice des étudiants va indiscutablement dans le bon sens : elle va permettre la création de 164 logements étudiants supplémentaires.

Cette opération s'inscrit dans un programme de partenariat avec l'Etat et la Région dont le principe a été adopté par le Grand Lyon le 12 septembre dernier pour un montant total de 3,7 millions d'euros. Cette somme est affectée à l'ouverture de quatre nouvelles résidences pour les trois années à venir. Néanmoins, je rappelle que le logement étudiant est une compétence de l'Etat et qu'il nous est matériellement impossible à nous, collectivités, de couvrir directement l'immensité des besoins dans ce domaine.

Pour tenter d'y pallier, nous nous sommes dotés d'un certain nombre d'outils, tant au niveau de la Communauté urbaine qu'au niveau de la ville.

Reprenant en cela le schéma de cohérence territoriale adopté en décembre 2009, notre schéma de développement universitaire, qui a fait l'objet d'une délibération au Grand Lyon en décembre 2010, a fixé comme objectif l'ouverture de 1 000 nouveaux logements par an dont 30 % dans le logement social. Et j'ai le plaisir de vous dire que pour les deux exercices écoulés, cet objectif a été atteint.

Pour cela, nous mettons en œuvre une stratégie foncière permettant de produire du logement à un prix accessible : nous nous efforçons d'identifier des fonciers mobilisables, si possible bien situés, avec des conditions économiques qui soient supportables pour les investisseurs ; nous nous appuyons sur les nouveaux outils réglementaires qui permettent la production de logement dans les secteurs de mixité et nous incitons les promoteurs à une approche globale incluant le logement étudiant dans des programmes de logements intermédiaires. Ceci nous permet de favoriser des montages partenariaux originaux et de procéder à une application adaptée des règles d'urbanisme. Il est bien évident que l'on ne peut pas traiter le logement étudiant comme du logement ordinaire, notamment en ce qui concerne les obligations et le stationnement automobile.

De son côté, la Ville de Lyon, qui ouvre à chaque rentrée universitaire et pendant plusieurs semaines l'espace multiservices étudiants, a mis en place un service dédié au logement, où se trouvent centralisées des offres de logements sélectionnées qui proviennent des bailleurs institutionnels ou privés. Nous vérifions à la fois la réalité de l'offre de logements, de façon à éviter aux étudiants de tomber dans le piège d'aigrefins, ainsi que cela se fait beaucoup à Paris et dans d'autres villes, et nous veillons à la qualité du logement tel qu'il est

décrit. Nous n'avons évidemment pas les moyens de procéder à des contrôles sur place, mais nous nous efforçons de renforcer et de fiabiliser ce processus de labellisation.

Ces différentes mesures permettent de répondre à l'urgence en attendant les fruits de la politique plus ambitieuse que nous menons au Grand Lyon. Il est évident que dans ce cadre, la création de la nouvelle résidence Philomène Magnin au bénéfice de la population étudiante, qui intervient après l'inauguration de la résidence Alix il y a deux semaines, constitue une avancée intéressante tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ainsi que le soulignait tout à l'heure Mme Pesson, elle participe également à l'effort de mixité sociale et intergénérationnelle et à la revitalisation du quartier.

c) la construction d'un club-house et de vestiaires sur le stade Alexandre Morin

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, vous qui connaissez bien le 5^e arrondissement, le football club de Ménéval accueille chaque dimanche plus de 200 gamins et les responsables font un travail remarquable : ils les rencontrent, ils essaient de les responsabiliser, de les mettre au service des autres dans le quartier. Donc, c'est vraiment un stade qui a toute sa place dans ce quartier situé en zone 2 de la politique de la ville et bien sûr, l'année dernière on a fait une pelouse synthétique qui a permis à ces jeunes d'utiliser encore plus le terrain de football, n'est-ce pas Monsieur Braillard, mais cette année, il est vrai que lorsqu'ils reçoivent 200 gamins et qu'ils veulent faire une réunion ou rencontrer les parents ou les enfants d'âge différents c'est difficile.

Actuellement, ils ont une liste d'attente de 200 « gamins » pour jouer au football club de Ménéval. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, la convention d'un club house et de vestiaires sur le stade Alexandre Morin serait la bienvenue. Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Je pense que Mme Pesson sera satisfaite la prochaine fois qu'elle ira au stade A. Morin, car elle pourra dire aux dirigeants, qu'il est prévu de répondre aux besoins de cet excellent club qu'est le FC Ménéval, puisqu'une étude préalable a été lancée pour réaliser plusieurs choses :

Tout d'abord, la construction de nouveaux vestiaires, aujourd'hui totalement obsolètes qui ne peuvent pas satisfaire les normes de la Fédération Française de Football. Au-delà des vestiaires, nous avons prévu la construction d'un club house, car vous savez que ce club qui a une histoire, aime avoir une qualité d'accueil par rapport à toutes les équipes qui peuvent venir de loin, puisque l'équipe 1 de Ménéval joue à un niveau régional, ce qui fait qu'elle permet à la Ville de Lyon, à l'instar d'autres clubs, de défendre ses couleurs au-delà des propres frontières de la ville.

Nous avons donc prévu la construction d'un club house, ainsi que des bureaux et des salles de réunions. Tout cela pourrait se faire au cours de la saison 2013-2014 ou 2014-2015. C'est donc une très bonne nouvelle et je vous propose, Madame Pesson, si vous le souhaitez, d'être votre accompagnateur afin d'aller l'annoncer ensemble aux dirigeants du club.

Mme PESSON Alexandrine : Merci beaucoup, c'est vraiment une excellente nouvelle pour le club et les habitants de Ménéval.